Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 040-214001927-20260922-2026_09_0251-DE

République Française
Département des Landes

mont de marsan

Délibération du Conseil Municipal du 22 septembre 2026 N° DEL2026-09-0251

L'an deux mille vingt-six le vingt-deux septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Mont de Marsan, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Frédéric DUTIN, Maire.

Date de la convocation : 16 septembre 2026

Présents :
Frédéric DUTIN, Paul GERBAUD, Marie-Laure LAFARGUE, Bruno LOM, Salima SENSOU, Alain BACHÉ, Marianne SAVARY, Jean-François CABANNES, Stéphanie MOREAU, Alain BONTE, Jean DUPOUY, Jean-Noël CAPDEVILLE, Philippe FRANÇOIS, Abderrazak ABOU EL FADEL, Catherine BLAIN, Julie PUYSSEGUR, Isabelle COLAS-JALABERT, Valérie FAVRE, Quentin MOURONVAL, Priscillia GARCIA, Charles BROSSILLON, Soraya SENSOU, Paul CALLADO, Marie-Christine HARAMBAT, Jean DUVIGNAU, Cathy GARBEZ, Mathieu ARA, Nicolas LEREGLE, Alexia SALDUCCI, Jean-Jacques GOURDON, Delphine LEBLANC, Jean-Philippe GORI, Isabelle POIRIER, Thibault LEMAIRE

Excusés avec procuration :
Corinne CAPDEVILLE a donné pouvoir à Philippe FRANÇOIS ; Yann BRETHOUS a donné pouvoir à Stéphanie MOREAU ; Morgane BAILLET a donné pouvoir à Jean-Noël CAPDEVILLE ; Margaux FRITSCH a donné pouvoir à Alain BACHÉ ; Hicham LAMSIKA a donné pouvoir à Marie-Christine HARAMBAT

Secrétaire de séance : Monsieur Charles BROSSILLON

Nombre de membres en exercice	39
Présents	34
Pouvoirs	5
Votants	39

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 040-214001927-20260922-2026_09_0251-DE

OBJET : FIXATION DES CONDITIONS DE RECRUTEMENT ET D'EMPLOI D'UN AGENT DES ESPACES VERTS.

Rapporteur : Madame Marianne SAVARY

Un emploi vacant d'agent technique au sein du service Espaces Verts est pourvu par un agent contractuel (grade adjoint technique– catégorie C).

Au regard des fonctions associées à ce poste et l'expérience et le parcours professionnel de cet agent, il est proposé d'approuver son recrutement sur cet emploi en application de l'article L.332-8, 2ème alinéa, du Code Général de la Fonction Publique, dans les conditions suivantes :

– 1 emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe, à temps complet, à compter du 1er octobre 2026,
– recrutement par voie contractuelle pour une durée de 3 ans renouvelables,
– rémunération établie sur la base du grade d'adjoint technique principal de 2ème classe, échelon 5,
– l'intéressé bénéficiera du régime indemnitaire applicable à son cadre d'emploi.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels la fonction publique territoriale,

Vu l'avis de la commission « finances et affaires générales » en date du 16 septembre 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE DE,

Article 1 – FIXER les conditions de rémunération de l'emploi d'agent technique au sein des Espaces Verts selon les termes supra,

Article 2 – AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 040-214001927-20260922-2026_09_0251-DE

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Frédéric DUTIN
Maire de Mont de Marsan
Président de Mont de Marsan Agglomération
Conseiller Départemental du Canton de Mont de Marsan 1

Signé électroniquement par
Frédéric DUTIN



Le 7 octobre 2026

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département ».